



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070683

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/06/2024 14H35 C:005360 I:20106
V/REF : 948835
V/Email reçu le Mercredi 26/06/2024 à 14H35

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 0593
IMMEUBLE : LE 16 DIDEROT -0593
16A/B/C, RUE DIDEROT
.
69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 12 Juillet 2024

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N16A DIDEROT - CONTACTER MME CHAMBLAS SI BESOIN -TEL:*06 07366644*
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE PORTILLON VERS BUREAU SEMCODA:
-REGLAGE DE FERME PORTE HYDRAULIQUE
-SERRURE 1 POINT PORTE EXTERIEURES
-BEQUILLE DOUBLE ALU ANODISE CARRE DE 7MM AVEC TIGE A CYLINDRE
Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 01/07 A 11H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE PORTILLON VERS BUREAU SEMCODA
DEPOSE DE LA SERRURE ET POIGNEE POUR COMMANDE A L'IDENTIQUE

PAS DE REGLAGE POSSIBLE POUR LE FERME-PORTE
SON REMPLACEMENT EST NECESSAIRE

LE 11/07 A 08H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE PORTILLON
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE, DE LA POIGNEE ET DU FERME PORTE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 12/07/24 à 11H00 Mme D. CHAMBLAS
CS LGESTION Email envoyé le 01/07/24 à 15H21 Mme D. CHAMBLAS
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU FERME-PORTE EN SUS DES TRAVAUX COMMANDES
NOUS ATTENDONS VOTRE ACCORD AVANT PROGRAMMATION D'UNE NOUVELLE
INTERVENTION



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070683

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	3	55,88	55,88
1,00	MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext.	7	60,67	60,67
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	7	50,56	50,56
1,00	MS00044-Rempl.Ferme porte hydraulique	7	91,01	91,01
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	7	50,56	50,56
TOTAL H.T.				308,68
T.V.A. a 10,00%				30,86
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>339,54</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 948835 du 26/06/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

16 A RUE DIDEROT
69600 OULLINS

Référence de la Demande

THCMEEPCI Tvx hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

00593-00001-00001 16 A RUE DIDEROT

02-EE-2211-ENT-61567100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 11/07/2024

Observations

REGLAGE PORTILLON VERS BUREAU SEMCODA

16 A RUE DIDEROT OULLINS

CONTACT MME CHAMBLAS SI BESOIN 06 07 36 66 44

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,89	55,89	5,59	61,48
MS00053 Réglage PORTILLON VERS BUREAU SEMCODA compris réglage des paumellesajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
MS00022 Réglage de ferme porte hydraulique graissage des paumelles,pulvérisation de poudre, graphite sur pêne dormant, gâche et canon de serrure, réglage vitesse de fermeture, avec remplacement éventuel du bras, y compris toutes sujétions	1,00	81,29	81,29	8,13	89,42
MS00039 Serrure 1 point portes extérieures coffre renforcé en acier laqué, à canon monobloc, tête et gâche, pêne et fouillot laiton, cloison 15 mm, y compris toutes sujétions	1,00	60,97	60,97	6,10	67,07
MS00042 Béquille double alu anodisé carré de 7 mm avec tige à cylindre, y compris toutes sujétions	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
				Total H.T.	299,77
				Total TVA	29,98
				Total TTC	329,75

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 948835 du 26/06/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 26/06/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **16 A RUE DIDEROT 69600 OULLINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **26/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 948835